



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Catherine MINAUX	Madame Brigitte POPARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Céline TONOT	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Christophe AVENA	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sabine BAILLOT	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Mélanie FORTIER	Madame Manuella SCHAEFFER
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels****Direction générale déléguée services urbains et patrimoine**

1. Créations de postes dans le cadre de la création de la Mission Tramway T3 sur le budget annexe Transport

Le développement du réseau de transports en commun constitue l'un des projets structurants du Projet métropolitain 2022-2030. Face à l'augmentation continue de la fréquentation du réseau Divia et aux besoins croissants de mobilité durable sur le territoire, Dijon métropole a engagé des études d'opportunité et de faisabilité ayant permis d'identifier la pertinence de la création d'une troisième ligne de tramway reliant Chenôve Portes du Sud à Dijon Cap Nord à l'horizon 2030.

Ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs pour le territoire métropolitain : accompagner la croissance des déplacements, anticiper la saturation progressive des infrastructures existantes, renforcer la desserte des principaux pôles d'activités, d'enseignement et de santé, contribuer à la transition écologique et soutenir durablement l'attractivité économique et résidentielle de la métropole.

Avec un investissement prévisionnel estimé à 200 millions d'euros HT et un calendrier particulièrement ambitieux prévoyant une mise en service à l'horizon 2030, ce projet représente une opération d'aménagement et d'infrastructure majeure pour la collectivité au cours de ce mandat.

Après les phases d'études préalables et de concertation, le projet entre désormais dans une phase opérationnelle nécessitant la mise en place d'une organisation dédiée de maîtrise d'ouvrage. Compte tenu de sa complexité technique, financière, administrative et réglementaire, la conduite de cette opération requiert une équipe spécialisée, entièrement mobilisée sur le pilotage du projet et capable d'assurer la coordination permanente avec l'ensemble des directions concernées, les partenaires institutionnels, les entreprises et les habitants du territoire.

Afin de garantir les conditions de réussite de cette opération stratégique, il a été créé, au sein de la Direction générale déléguée Services urbains et patrimoine, une direction dédiée dénommée « Mission Tramway T3 ». Cette structure a notamment pour missions le pilotage technique et administratif général du projet, la conduite des procédures réglementaires, le suivi des études et travaux, la coordination des différents intervenants, la recherche de financements, la gestion administrative et financière de l'opération ainsi que la conduite des actions de communication et de concertation nécessaires à sa réalisation.

Pour permettre la constitution de cette équipe projet, il est proposé de créer à compter du 1er octobre 2026 les postes suivants sur le budget annexe Transport :

- un poste de directeur de la Mission Tramway T3 relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux ;
- un poste contrat de projet à temps non complet 50% de directeur adjoint - expert projet extension du réseau de tramway, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux ;
- un poste de responsable technique études, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- un poste de responsable technique infrastructure, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- un poste de responsable technique systèmes et matériel roulant, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- un poste de responsable relations extérieures, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- un poste de responsable administratif et financier, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- un poste d'assistant projet, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

De même, face à la haute expertise exigée pour ce projet d'envergure, il est proposé d'ouvrir l'ensemble de ces postes au recrutement d'agents contractuels sur des contrats d'une durée de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique, à l'exception du poste non permanent à temps non complet 50% de directeur adjoint - expert projet extension du réseau de tramway qu'il est proposé de créer en contrat de projet.

Cette organisation a vocation à évoluer au rythme de l'avancement du projet et pourra être complétée ultérieurement afin de répondre aux besoins opérationnels des différentes phases de réalisation.

2. Conséquence de la suppression de la Direction Gestion Connectée de l'Espace Public

La Direction Gestion Connectée de l'Espace Public (GCEP) assure aujourd'hui des missions relatives à la supervision des interventions sur l'espace public, aux équipements urbains connectés ainsi qu'au pilotage de projets structurants, notamment le tramway et l'hydrogène.

La création de la Mission Tramway T3, chargée d'assurer le pilotage d'un projet majeur de mobilité métropolitaine, constitue l'opportunité pour la Métropole de repenser son organisation. Trois ressources expertes aujourd'hui affectées au sein de la direction GCEP seront positionnées sur la Mission Tramway. Par ailleurs, la Direction GCEP est supprimée et les services qui lui sont rattachés sont redéployés vers des directions de la DGD Services Urbains et patrimoine :

- Le service de supervision des interventions sur l'espace public est intégré à la Direction Maîtrise de l'Espace Public,
- Le service équipements urbains rejoint la Direction Paysages et Espaces Publics qui sera renommée à cette occasion Direction Aménagement de l'Espace Public et des Infrastructures.

Ces évolutions visent à consolider les expertises au sein des directions les plus directement concernées par leur mise en œuvre, à favoriser une approche intégrée des politiques publiques de l'espace public et à accompagner les enjeux de transformation urbaine portés par la Métropole.

Afin de traduire cette évolution, il est proposé de supprimer les postes suivants :

- Le poste de directeur de la Gestion Connectée de l'Espace Public, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Le poste de responsable du service Pilotage des projets TCSP et Hydrogène, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Le poste à temps non complet 50% d'expert.e projet extension du réseau de tramway, recruté dans le cadre d'un contrat de projet et relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

3. Évolutions de la Direction Maîtrise de l'Espace Public

La Direction Maîtrise de l'Espace Public est chargée de garantir une gestion coordonnée et cohérente de l'espace public métropolitain à travers ses missions de réglementation, de gestion de la donnée, de coordination des interventions et de gestion des risques.

L'intégration du service Supervision des interventions vient consolider les liens entre la supervision opérationnelle, la coordination des interventions, la réglementation et la gestion des situations de crise, tout en favorisant une plus grande réactivité dans le traitement des demandes et incidents. De même, le renouvellement du contrat OnDijon sera désormais porté par la Direction Maîtrise l'Espace Public.

Par ailleurs, l'évolution constante des enjeux liés à la gestion du domaine public, à l'aménagement urbain et à la coordination des interventions conduit à renforcer l'expertise technique mobilisée auprès de la direction.

Les projets conduits par la collectivité nécessitent en effet un accompagnement renforcé sur des sujets tels que les opérations de cession et de rétrocession du domaine public, l'analyse technique

des projets d'aménagement, la coordination des problématiques transversales liées à l'espace public ou encore le déploiement de démarches stratégiques à l'échelle métropolitaine.

Dans le même temps, le poste de juriste domaine public – espace public, aujourd'hui vacant, voit ses compétences être pleinement intégrées au fonctionnement du service. Les enjeux réglementaires constituent désormais un socle transversal de connaissances mobilisé par l'encadrement et les équipes dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

Ainsi, il est proposé de supprimer le poste de juriste domaine public - espace public relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de créer en contrepartie un poste de chargé.e de mission technique domaine public relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Ce nouveau poste aura vocation à apporter un appui technique transversal à l'ensemble de la direction et à contribuer à la sécurisation et à la qualité des projets portés par les services.

Ce poste d'ingénieur territorial sera ouvert au recrutement d'agents contractuels sur des contrats d'une durée de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique ainsi qu'à la délibération du 28 novembre 2024.

4. Évolutions de la Direction Paysages et Espaces Publics

La Direction Paysages et Espaces Publics intervient dans les domaines de l'aménagement, de l'ingénierie et de la valorisation des espaces publics métropolitains.

L'intégration du service Équipements urbains permet de réunir au sein d'une même direction les compétences participant à la conception, à l'aménagement, à l'exploitation et à la maintenance des infrastructures de l'espace public.

Cette évolution contribue à développer une approche globale des projets d'aménagement, à renforcer la prise en compte des enjeux techniques et environnementaux et à améliorer le pilotage des équipements participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire. Afin de traduire ce nouveau périmètre d'intervention, la Direction Paysages et Espaces Publics devient la direction de l'Aménagement de l'Espace Public et des Infrastructures.

De même, l'évolution des métiers de l'aménagement urbain et la technicité croissante des projets portés par la direction conduisent à faire évoluer le poste de dessinateur-projeteur actuellement rattaché à la direction.

Les missions associées à ce poste dépassent désormais la seule réalisation de plans et intègrent des fonctions de conception, d'analyse technique et d'accompagnement des opérations d'aménagement. Elles nécessitent une maîtrise approfondie des outils de conception, une bonne connaissance des normes techniques et réglementaires ainsi qu'une capacité à intervenir en appui des chargés d'opérations dans la définition et la mise en œuvre des projets.

Ainsi, afin de tenir compte de cette évolution et d'adapter le niveau du poste aux compétences attendues, il est proposé de supprimer le poste de dessinateur-projeteur relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et de créer en contrepartie un poste de concepteur-dessinateur relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Compte tenu des difficultés de recrutement dans ce secteur d'activité, il est proposé d'ouvrir ce poste de concepteur-dessinateur au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : techniciens territoriaux ;
- conditions de recrutement : baccalauréat, diplôme équivalent de niveau 4 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

1. Ouverture du poste de magasinier.ère à Direction valorisation des déchets à un contrat de 3 ans

Le poste de magasinier.ère au sein de la Direction valorisation des déchets est actuellement vacant.

Compte tenu du parcours professionnel et de l'expérience significative du candidat pressenti, le recours à un recrutement contractuel apparaît comme le mode de gestion le plus adapté, permettant de sécuriser son parcours professionnel tout en répondant aux besoins de la collectivité. Ainsi, il est proposé d'ouvrir ce poste de catégorie C au recrutement d'un agent contractuel, conformément aux dispositions de l'article L.332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : adjoints techniques territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 2 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Direction générale déléguée Cohésion sociale – Direction de l'action sociale

1. Création d'un poste de chargé d'appui des politiques publiques seniors

Le poste de responsable prévention perte autonomie est aujourd'hui porté par le CCAS de la Ville de Dijon. Toutefois, l'évolution progressive des missions exercées a conduit ce poste à intervenir très majoritairement à l'échelle métropolitaine.

En effet, ses activités sont principalement orientées vers la coordination des acteurs du territoire, l'animation des réseaux de partenaires, le suivi et l'évaluation des actions conduites en faveur des seniors ainsi que l'accompagnement de la stratégie relative au vieillissement de la population. Ces missions s'exercent à l'échelle des communes de la métropole et dépassent largement le seul périmètre de la Ville. Aujourd'hui, près de 80 % de l'activité du poste relève ainsi d'actions et de dispositifs à vocation métropolitaine.

Dans ce contexte, il apparaît cohérent que ce poste soit désormais porté directement par Dijon Métropole afin d'assurer une adéquation entre le périmètre des missions exercées et la collectivité qui en assure le financement et le pilotage.

Ainsi, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et d'adapter l'intitulé du poste en chargé d'appui des politiques publiques seniors afin de mieux refléter la réalité des missions exercées.

Ce poste d'attaché territorial sera ouvert au recrutement d'agents contractuels sur des contrats d'une durée de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique ainsi qu'à la délibération du 28 novembre 2024.

2. Création d'un poste d'agent d'accompagnement administratif au sein des points d'accès aux droits

Dans le cadre de sa compétence en matière d'action sociale de proximité, Dijon Métropole assure le financement des postes d'agents d'accompagnement administratif intervenant au sein des points d'accès aux droits répartis sur le territoire métropolitain. Ces agents jouent un rôle essentiel

dans l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et numériques et contribuent à l'accès effectif aux droits des publics les plus fragiles.

À ce jour, sept postes d'agents d'accompagnement administratif sont financés par Dijon Métropole. Seul le poste affecté au point d'accès aux droits Centre-ville - Montchapet demeure porté par le CCAS de la Ville de Dijon, alors même qu'il participe au même dispositif, exerce les mêmes missions et s'inscrit dans la même organisation de service que les autres agents du réseau.

Le réexamen de la situation à l'occasion du départ en retraite de l'agent en poste conduit à redonner de la clarté dans les compétences de chaque entité. Afin que tous les postes d'agent d'accompagnement administratif soient financés par la même collectivité, il apparaît nécessaire de transférer ce seul poste d'agent d'accompagnement administratif porté par le CCAS à la Métropole.

Ainsi, il est proposé de créer un poste d'agent d'accompagnement administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Direction générale déléguée ressources et services aux communes – Direction des affaires juridiques et de la commande publique – Evolution du poste d'assistant.e de direction en poste de gestionnaire juridique

La Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique assure la sécurisation juridique des actions et décisions de la collectivité ainsi que l'accompagnement des directions dans la conduite de leurs projets.

L'évolution des modes de travail, marquée notamment par la généralisation de la dématérialisation des procédures et l'appropriation des outils numériques par les agents de la direction, a progressivement réduit les missions traditionnelles d'assistance administrative et de gestion documentaire exercées au sein du service.

Parallèlement, les besoins de la direction ont évolué vers le renforcement des capacités d'instruction et de suivi de dossiers juridiques nécessitant une expertise administrative plus développée. Le poste d'assistant.e de direction intervient déjà aujourd'hui sur certaines missions à caractère juridique et contribue à dégager du temps pour les juristes sur les dossiers les plus complexes.

Néanmoins, afin de pérenniser l'évolution du poste, la direction souhaite transformer le poste d'assistant.e de direction en un poste de gestionnaire juridique. Celui-ci aura notamment pour mission d'instruire les demandes de protection fonctionnelle des agents et des élus, de participer à la sécurisation de certains achats publics et d'apporter un appui administratif et juridique aux procédures conduites par la direction.

Ainsi, il est proposé de supprimer le poste d'assistant.e de direction relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en contrepartie de la création d'un poste de gestionnaire juridique relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

– de supprimer et de créer sur le budget principal à compter du 1er octobre 2026 les postes permanents suivants :

- A l'ancienne Direction Gestion connecté de l'espace public, suppression d'un poste non permanent contrat de projet à temps non complet 50% d'ingénieur en chef et de deux postes d'ingénieur.

- A la Direction Maîtrise de l'espace public, suppression d'un poste d'attaché, création d'un poste d'ingénieur ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 28 novembre 2024.
- A la Direction Paysages et espaces publics, suppression d'un poste d'agent de maîtrise, création d'un poste de technicien ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.
- A la Direction de l'Action sociale, création d'un poste d'attaché ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique, et d'un poste de rédacteur.
- A la Direction des Affaires juridiques et de la commande publique, suppression d'un poste d'adjoint administratif, création d'un poste de rédacteur.

- **de créer** sur le budget annexe Transport à compter du 1er octobre 2026 les postes permanents suivants, ouverts au recrutement d'agents contractuels sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique, et dédiés à la Mission Tramway T3 :

- Un poste d'ingénieur en chef,
- Trois postes d'ingénieur,
- Deux postes d'attaché,
- Un poste de rédacteur.

- **de créer** sur le budget annexe Transport à compter du 1er octobre 2026 un poste non permanent contrat de projet à temps non complet 50% d'ingénieur en chef territorial pour mener à bien le projet de réalisation de la ligne de Tramway T3 en tant que Directeur adjoint de la mission Tramway T3, conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

- **d'autoriser** à compter du 1er octobre 2026 le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport pour le poste de magasinier.ère à la Direction Valorisation des déchets relevant du cadre d'emplois des ad-joints techniques.

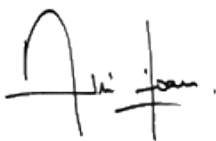
- **d'inscrire** au budget principal de la Métropole et au budget annexe Transport les crédits correspondants.

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

N'ont pas voté : Mme Koenders – Mme Belhade (pouvoir à Mme Koenders) – M. Neyraud

SCRUTIN	POUR : 70	ABSTENTION : 10
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

